



QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Extrait du texte d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, lors de la séance ordinaire tenue au 127-A, à 19h00 le 5 juin 2023

Sont présents :

M. Jean-Philippe Mercier, conseiller siège 1

M. Claude Deblois, conseiller siège 2

Mme Cathy Bisson, conseillère siège 3

M. Claude Lachance, conseiller siège 4

M. Alain Nadeau, conseiller siège 5

M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Alain Quirion. Est également présente madame Erika Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

Résolution 2023-06-146

Dépôt du rapport de faits saillants du rapport financier 2022

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2022, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., nous indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement de la municipalité ont culminé à 4 085 228 \$ et les charges ont été de 4 390 398 \$. (S12)

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 15 930 \$ (S13) ce qui porte l'excédent accumulé à 83 907 \$ (S15) au 31 décembre 2022.

Au courant de l'année 2022, nous avons réalisé des investissements en immobilisations de 512 651 \$. (S14)

La dette brute de la Municipalité au 31 décembre 2022 est de 8 686 882 \$ qui se répartit à 4 021 929 \$ au général, 1 197 434 \$ au secteur, 286 898 \$ des excédents de règlements d'emprunt et la balance découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec ou autres.

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés 2022, signé le 3 avril 2023, mentionne que l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs nets (de la dette nette), et des flux de trésorerie donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la municipalité conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier consolidé 2022 est disponible sur demande au bureau municipal.

En conséquence, sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Alain Nadeau il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme à l'originale
Le 8 juin 2023

Erika Ouellet

Directrice générale et greffière-trésorière

(Sous réserve de son approbation)